

A chaque nouvelle lune



IL Y A TROIS SIÈCLES. . .

CETTE ANNEE, PÂQUES se célèbre le 18 avril. Il y a exactement trois siècles, le 18 avril 1676, c'était aussi le jour de Pâques. Pour tous les amis de la vénérable Kateri Tekakwitha, cette journée est fort importante: c'est le tricentenaire de son baptême.

Vous lirez plus bas le récit de ce grand événement par le P. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, extrait de sa monumentale *Histoire de la Nouvelle-France*, publiée en 1744. Après avoir enseigné la grammaire à Québec de 1705 à 1709, ce jésuite fut ordonné prêtre à Paris en 1713. Pour ce documenter sur l'histoire de la colonie canadienne, il est revenu au Canada et a même passé quelques semaines à la Mission Saint-François-Xavier au printemps de 1721.

En 1676, Kateri reçut le baptême au village de Gandaouagué, aujourd'hui Fonda, N.Y., sur la rive nord de la rivière Mohawk. Le puits où l'on a puisé l'eau pour son baptême existe toujours. C'est presque en face du sanctuaire des Martyrs à Auriesville, N.Y., sur la

rive sud de la même rivière, où plusieurs des Martyrs canadiens ont versé leur sang pour la foi et où Kateri naquit en 1656.

Ce numéro de Kateri tient à rappeler ce tricentenaire et à convier tous les amis de la vénérable à célébrer Pâques dans la joie en union avec la vénérable Kateri Tekakwitha.

UN RAZ DE MARÉE

Comment fêter le tricentenaire? Tout d'abord, les vrais amis voudront hâter davantage la béatification de la vénérable Kateri Tekakwitha. Certes, un grand nombre d'entre eux a déjà beaucoup accompli pour favoriser cette cause. Et voilà pourquoi, je leur demande encore davantage.

La vénérable Marie de l'Incarnation, contemporaine de Kateri, écrivait de Québec à son fils en France: "Le Père éternel a fait voir à une personne [c'est elle-même] que si elle luy demande par le *coeur* de son Fils, il luy donnera tout ce qu'elle voudra. . ." Demandez donc au Père éternel la béatification de Kateri par l'entremise du Coeur de Jésus. De plus, une grande fidélité au Pater et à l'Ave quotidien, auxquels les clients les plus dévoués de la vénérable se seront déjà engagés par écrit.

Ensuite, cueillette de nouveaux amis prêts à promettre, eux aussi, une prière chaque jour offerte de la même manière et à la même intention. N'y a-t-il pas parmi vos parents et connaissances cinq ou six personnes qui, grâce à votre

force de persuasion signeraient cet engagement? Il s'agit tout simplement de vous y mettre. Depuis trois ans, nous n'avons recueilli qu'environ 12,000 promesses signées. Lente est la marée! A vous d'en faire un raz de marée!

APPEL À L'ACTION

Même si la prière est essentielle, elle ne suffit pas. Il faut en plus agir, propulsé par la force de l'Esprit:

1° Lire d'abord une biographie de la vénérable afin de pouvoir en parler ou écrire sensément;

2° La faire connaître et aimer des tout jeunes, des plus âgés, des malades et des bien portants aussi, surtout de ceux qui subissent des épreuves de toute espèce;

3° Trouver cinq nouveaux abonnements à *Kateri*. Il n'en coûte qu'un dollar par année, à peine de quoi payer les timbres-poste, les stencils et l'expédition des quatre numéros annuels (cf. ci-dessus, p. 4);

4° Ne pas tarder à avertir le Centre Kateri si vous obtenez des faveurs, voire des guérisons par le truchement de Kateri. Si on l'avait toujours fait dans le passé, Kateri serait aujourd'hui canonisée;

5° Verser une aumône à l'oeuvre de Kateri si vous en avez le moyen pour l'entretien du très modeste Centre Kateri — location du petit bureau, éclairage, taxe d'eau, réparation des machines à écrire, papeterie, etc.

ELLES CACARDAIENT. . .

Le dimanche, 8 février, au début de l'après-midi, j'ai allumé ma radio au poste CBF. Les porteparoles de la Fédération des femmes du Québec cacardaient ensemble. Sujet: l'avortement. Une de ces dames, au parler cultivé, à la voix assez bien timbrée, opinait que la loi sur l'avortement devait "évoluer avec notre société". Ne nous laissons pas prendre à la piperie des mots. En termes clairs, "évoluer avec notre société" voulait dire, permettre l'avortement, l'assassinat des enfants dans le sein de leur mère, ce que Vatican II — la voix du Christ et de son Eglise — qualifia de "crime abominable". Une autre d'entre elles regrettait la nécessité de l'avortement, mais. . . les femmes riches et instruites peuvent se faire avorter dans des hôpitaux ou des cliniques aseptiques tandis que les pauvres doivent recourir à des charlatans. Il faudrait que les moins bien pourvues jouissent du même privilège que leurs compatriotes à l'aise. Encore ici, ne nous laissons pas prendre à la piperie des mots. En termes clairs, "ce même privilège" n'est rien d'autre que cet "abominable crime" dont il a été fait mention plus haut. Un "crime abominable" est-il moins grave dans une clinique de luxe, dans un bureau de médecin à la Morgentaler, à Montréal ou à New York?

Depuis quelques années, je suggère, dans chaque numéro de *Kateri*, une bonne oeuvre à faire dont le mérite puisse être offert pour accélérer la béatification de la vénérable, et qui puisse par surcroît bénéficier à notre petite eth-